

B/S/H/

Business Conduct Guidelines

- Charte Ethique
du groupe BSH (BCGs)

- | Nos valeurs
- | Nos engagements
- | Notre conduite des affaires



B/S/H/



Dr. Matthias Metz | CEO

Dr. Gerhard Dambach | CFO



Rudlof Klöttscher | CSS



Dr. Alexander Dony | CSM

Lars Schubert | COO



Chers collègues,

Nous considérons que la façon dont nous prenons des décisions, que cela soit pour nous-même, pour encadrer les autres ou pour gérer notre entreprise, est la base de notre succès. Pour nous, ce ne sont pas seulement les résultats qui comptent, mais aussi la manière dont nous les obtenons. C'est pourquoi nos actions doivent toujours être déterminées par nos valeurs et nos principes. Ce sont elles qui constituent le fondement des lignes directrices de BSH en matière de conduite des affaires (« Business Conduct Guidelines », BCGs ou Charte Ethique).

La Charte Ethique/BCGs reflète notre stratégie - We.Shape.Markets -, nos responsabilités et nos obligations légales. Travailler chez BSH signifie que nous agissons, de manière équitable et respectueuse, conformément aux lois et règles internes applicables, que cela soit avec nos collègues, nos consommateurs ou nos partenaires commerciaux. Notre objectif est de rendre les consommateurs heureux et les clients prospères. Ces intentions fondamentales se reflètent également dans la Charte Ethique/BCGs. Nous prenons ces engagements non seulement parce que nous sommes légalement tenus de le faire, mais aussi parce que c'est la meilleure chose à faire.

Notre objectif premier est d'offrir à tous les collaborateurs un guide actualisé qui leur permette de prendre des décisions responsables et éclairées, en particulier dans les situations difficiles.

La Charte Ethique/BCGs fait le lien entre nos valeurs et les exigences spécifiques des lois, de nos directives (policies) et de nos règles internes (régulations). En outre, notre Charte Ethique/BCGs décrit la manière dont nous voulons exercer le commerce en tant qu'entreprise : de manière fiable, durable et intègre.

La Charte Ethique/BCGs s'impose à chacun d'entre nous. Par conséquent, nous vous encourageons à la lire attentivement et à l'utiliser pour vous guider lorsque vous ne savez pas comment prendre une décision ou vous comporter dans une certaine situation professionnelle.

En tant que fabricant d'appareils électroménagers de renommée mondiale, nous nous efforçons toujours d'agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise, des consommateurs et de la société. Sur la base de notre stratégie, nous plaçons la satisfaction des consommateurs et la réussite des clients au cœur de notre activité, afin d'être à la hauteur de notre ambition de façonner les marchés. Le respect de la Charte Ethique/BCGs nous aidera à atteindre notre objectif commun : Améliorer la qualité de vie à la maison dans le monde entier.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Le conseil d'administration de BSH

À propos de notre Charte Ethique/nos BCGs

La Charte Ethique/BCGs s'applique à tous les collaborateurs¹ de BSH² dans le monde. Elle constitue la base interne, uniforme à l'échelle mondiale, de notre conduite et de nos pratiques commerciales. Des règles spécifiques ou plus strictes peuvent s'appliquer localement. Aucun tiers ne peut se prévaloir de droits découlant de la présente Charte Ethique.

Que peut-on attendre de notre Charte Ethique/BCGs?

Nous, la direction de BSH et tous les collaborateurs, respectons toujours les lois applicables et nous nous conformons aux règles internes (principe de conformité/principe de compliance). La Charte Ethique/BCGs nous aide à traduire en actions quotidiennes les normes les plus importantes, nos valeurs et nos principes. Elle nous guide sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Elle fixe des limites et définit la manière dont nous voulons travailler chez BSH pour réussir ensemble.

La Charte Ethique/BCGs a été élaborée sur la base des valeurs de BSH et est divisée en chapitres. Ceux-ci définissent nos objectifs et décrivent des actions spécifiques pour les atteindre.

¹ Dans la présente Charte Ethique, les "collaborateurs" sont définis comme étant tous les collaborateurs de BSH et les membres des organismes de décision du groupe BSH dans le monde entier. Dans le texte qui suit, les termes "collaborateur" et "nous" sont neutres en termes de genre. ² "BSH" ou "Société" désigne le groupe BSH.

Certains chapitres contiennent des exemples montrant comment une question particulière peut devenir pertinente dans notre activité quotidienne et comment agir correctement dans une telle situation.

Le saviez-vous ?



Dans certains chapitres, vous trouverez la catégorie "Saviez-vous que...". Vous y trouverez des conseils utiles sur des sujets spécifiques.



La Charte Ethique/BCGs se réfère également à d'autres sources d'information.

Nous sommes tous responsables - nos actions comptent !

Les règles contenues dans la Charte Ethique/BCGs s'appliquent à chacun d'entre nous travaillant pour BSH, à tous les postes et dans tous les pays. Elles peuvent également concerner nos partenaires : par exemple, parce que certaines des règles font référence à la manière correcte de traiter avec les fournisseurs, les clients et les consommateurs.

La réputation de notre entreprise et de nos marques - les nôtres et celles sous licence - ainsi que celle de notre société mère Robert Bosch GmbH dépend en grande partie de notre conduite, de nos actes et de notre comportement. Tout comportement non approprié peut causer de graves préjudices à BSH et aux collaborateurs concernés, y compris nuire à notre image et mener à de lourdes amendes. Les individus s'exposent à des mesures disciplinaires (que cela soit des avertissements, la résiliation du contrat de travail, le gel des salaires ou du développement professionnel) ; les individus encourent également des sanctions pénales (par exemple des amendes, une peine d'emprisonnement).

Nous avons tous la responsabilité d'agir en conformité avec notre Charte Ethique/BCGs, mais aussi d'aider les autres à le faire. Nous nous engageons à demander conseil dans les domaines qui sont importants dans notre fonction ; nous nous engageons également à participer à toutes les formations qui nous sont attribuées.

Des questions ?

Comme toutes les situations ne sont pas faciles à évaluer, nous demandons au service compétent de nous guider davantage si nous avons des questions.

Si vous ne savez pas qui est la personne à contacter pour un sujet abordé dans la Charte Ethique/BCGs, écrivez simplement un e-mail à :



compliance@bshq.com



- [OrgDoku](#)
- [Directives / Politiques du groupe](#)
- [Intranet Juridique et Conformité Groupe](#)



Si vous voyez quelque chose, dites-le !

»

Nous attachons de l'importance à une culture d'entreprise ouverte et encourageons tous les collaborateurs à faire part de leurs préoccupations concernant des violations connues ou suspectées de la conformité.

«

Dr. Adriane Winter
Chief Compliance Officer

Nous sommes convaincus que la majorité des collaborateurs agissent de manière conforme et dans le meilleur intérêt de l'entreprise. En même temps, il est tout à fait naturel que des erreurs se produisent. Parfois, il n'est tout simplement pas facile de faire ce qu'il faut, même si nous agissons avec les meilleures intentions.

Toutefois, si des collaborateurs de BSH enfreignent délibérément des règles internes ou des lois, nous traiterons ces violations de conformité de manière cohérente afin de garantir l'application et le respect des lois et des règles internes. C'est dans l'intérêt de BSH et de tous les collègues qui respectent les règles au quotidien.

Afin de nous améliorer constamment et de changer pour le mieux, nous signalons et partageons nos préoccupations. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'activités potentiellement non conformes, car elles peuvent causer de graves préjudices à BSH et aux collaborateurs concernés.

Les collaborateurs de BSH et les collaborateurs des partenaires commerciaux directs ou indirects de BSH peuvent signaler des violations potentielles de la conformité directement à l'organisation de conformité de BSH en contactant leur agent de

conformité local (LCO) respectif. En outre, ils peuvent - également de manière anonyme - contacter le système d'alertes professionnelles de BSH (Trust and Tell) ou l'avocat de confiance de BSH. Tous les signalements reçus par l'intermédiaire de ces canaux de BSH sont traités de manière confidentielle.

Absence de représailles

Nous prenons au sérieux tous les signalements de violations potentielles de la conformité. Ils feront l'objet d'un suivi équitable, indépendant, uniforme et confidentiel par des professionnels dédiés, ce qui peut inclure un échange avec l'auteur du signalement. Les lanceurs d'alerte³ sont protégés. La discrimination ou tout autre traitement défavorable à l'égard d'une personne qui fait un signalement de bonne foi est interdite. Nous mettrons en œuvre tous les moyens raisonnables pour protéger les lanceurs d'alertes d'éventuelles représailles, discrimination ou toute autre forme de traitement défavorable.



- [Règle de gestion/Régulation du groupe BSH "Enquêtes de conformité"](#)
- [Trust and Tell](#)

³ Personnes signalant un comportement répréhensible dont ils ont été témoins dans une organisation, ou qui risquent de se produire ; ce signalement est adressé aux personnes ou entités dont on peut raisonnablement attendre qu'elles prennent des mesures correctives ou qu'elles réagissent de manière appropriée.



Nous vivons en accord avec nos valeurs

A la base de tout ce que nous faisons chez BSH, il y a des valeurs fortes et notre propre culture d'entreprise. Les valeurs de BSH constituent une boussole intérieure commune. Elles nous orientent et aident à agir selon une compréhension commune, quel que soit notre rôle au sein de BSH. En plus de ces valeurs, nous créons et vivons une culture d'entreprise qui place les personnes au centre de tout ce que nous faisons

Nous avons élaboré des principes sur la manière dont nous souhaitons travailler ensemble – ce sont nos principes We LEAD BSH. Nous nous encourageons mutuellement à collaborer et à guider les autres au-delà des fonctions et des hiérarchies, dans la confiance, le respect et l'empathie. Nous sommes ouverts au changement et le considérons comme une opportunité. Nous apprenons de nos erreurs et les considérons comme faisant partie de notre culture de l'innovation.

Notre but est de créer un environnement dans lequel nous pouvons tous évoluer et donner le meilleur de nous-mêmes, afin de rester forts sur le marché et d'atteindre notre objectif d'entreprise : « Améliorer la qualité de vie à la maison » (Improve the quality of life at home).



- [Les valeurs de BSH](#)
- [Nos principes We Lead BSH](#)

Nos valeurs



Nous travaillons pour un avenir meilleur en nous concentrant toujours sur les résultats

10

La satisfaction des consommateurs et la réussite des clients



Nous agissons avec initiative et détermination

14

Décision prise à bon escient



Nous agissons avec fiabilité, crédibilité et dans la légalité

18

- Protection des données
- Sécurité de l'information
- Confidentialité
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Conflits d'intérêts et gestion appropriée des actifs de l'entreprise



Nous agissons avec équité

30

- Droit de la concurrence
- Lutte contre la corruption



Nous agissons de manière responsable et durable

36

- Durabilité
- Protection de l'environnement
- Droits de l'homme
- Sécurité et conformité des produits
- Santé et sécurité au travail
- Taxes et douanes
- Dons



Nous valorisons la diversité

46

- Diversité, équité et inclusion
- Protection contre la discrimination, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

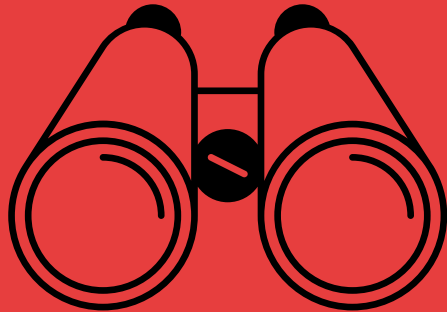


Nous agissons avec ouverture et confiance

50

Echanges sur les canaux de communication internes et externes

Nous travaillons pour un avenir meilleur en nous concentrant toujours sur les résultats



Dans ce chapitre

La satisfaction des consommateurs et la réussite des clients

Nos actions sont axées sur les résultats. Cela permet d'assurer notre avenir. Cela crée également une base solide pour les initiatives sociales de l'entreprise.

Nous assurons le succès futur de notre entreprise en donnant toute notre attention aux consommateurs et aux clients.



La satisfaction des consommateurs et la réussite des clients

"Nous améliorons la qualité de vie à la maison" : c'est l'objectif commun vers lequel nous orientons nos actions. Pour y parvenir, nous focalisons toute notre attention sur les besoins et les désirs des consommateurs. Nous nous efforçons d'assurer la satisfaction des consommateurs et la réussite des clients en leur proposant les meilleurs produits, services, marques et expériences possibles. Ce faisant, la légalité et les valeurs de BSH doivent toujours prévaloir.

Nous voulons maintenir le contact avec nos consommateurs grâce à des services à valeur ajoutée tout au long de la vie de l'appareil. Nous nous efforçons d'entreprendre des activités promotionnelles et de marketing qui sont utiles à nos consommateurs. Nous créons le contenu de manière responsable en étant clairs et sans ambiguïté, et sans induire les consommateurs en erreur.

Nous prenons soin de nos consommateurs et de nos clients : Ils sont au cœur de notre activité.



Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous changeons de perspective et nous nous mettons à la place de nos consommateurs.
- ✓ Nous gardons à l'esprit l'intérêt de nos consommateurs et de nos clients dans toutes les décisions liées à la fourniture de produits, de services et d'expériences.
- ✓ Nous agissons en tenant compte des réactions des consommateurs et des clients.
- ✓ Nous développons des innovations inspirées par les consommateurs.



[Règle de gestion/Régulation du groupe BSH "Marketing @ BSH"](#)



Nous agissons avec initiative et détermination



Dans ce chapitre

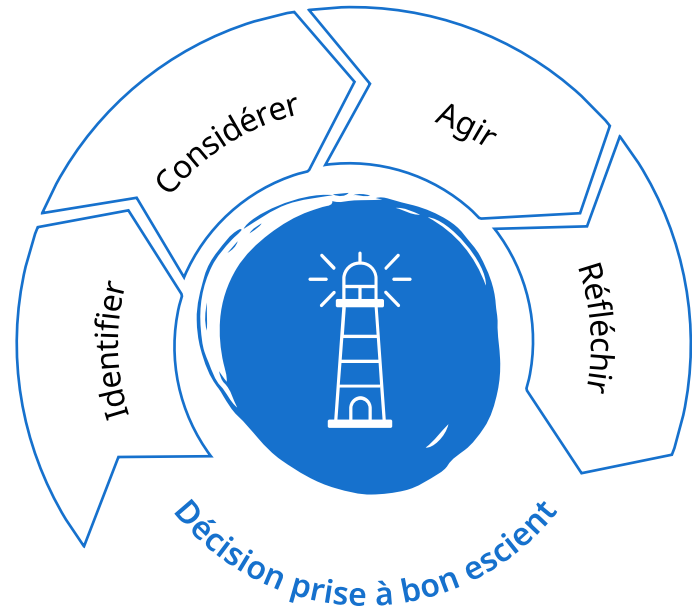
Décision prise à bon escient

Nous agissons de notre propre initiative, prenons nos responsabilités et poursuivons nos objectifs avec détermination. Cela signifie que nous prenons des décisions réfléchies et que nous nous remettons mutuellement en question.



Décision prise à bon escient

Nous avons tous connu des situations où il était difficile de prendre une décision. Dans ces situations où la réponse n'est pas simplement "bonne" ou "mauvaise", notre cadre décisionnel nous guide. Il nous aide à mieux comprendre les motivations internes et les facteurs externes qui influencent une décision. Il fait apparaître les différentes options possibles et aide à la réflexion afin d'apprendre pour l'avenir.



Identifier

- Principes fondés sur nos valeurs : quelles limites dois-je respecter si je veux me comporter en accord avec nos valeurs ?
- Obligations envers les autres : suis-je redevable envers une personne qui joue un rôle dans la décision ?
- Faits importants : quels sont les faits ou les informations appropriées dont j'ai besoin pour prendre une décision en connaissance de cause ?
- Conflits d'intérêts : y a-t-il des incitations ou des relations avec des personnes extérieures à BSH qui influencent mes actions ?

Considérer

- Influences liées à la situation : les pressions externes ou les préjugés internes influencent-ils ma prise de décision ?
- Actions alternatives : ai-je envisagé des solutions alternatives ?
- Le point de vue de l'entreprise : ai-je à l'esprit le meilleur intérêt de BSH et les valeurs de BSH ?
- Conseils supplémentaires : ai-je demandé l'évaluation objective d'autres personnes afin d'obtenir une perspective supplémentaire ?

Agir

- En prenant une décision : je choisis l'alternative la plus appropriée et j'applique ma décision.
- En soumettant le problème à une autorité supérieure : il est parfois préférable de faire part de mes préoccupations à mon manager ou à un expert en la matière.
- En documentant ma décision : je n'oublie pas de documenter ma décision et les raisons pour lesquelles j'ai choisi cette option.

Réfléchir

- Sur ce que j'ai appris : une fois que j'ai pris une décision, je prends le temps d'examiner le chemin parcouru. Les leçons tirées m'aideront à prendre mes futures décisions.
- Sur les forces et les faiblesses : quel que soit le résultat potentiel, je comprends les forces et les faiblesses de ma décision afin de prendre de meilleures décisions à l'avenir.
- Sur ce que je pourrais partager : quelles sont les idées qui pourraient être utiles aux autres et comment les partager ?

Nous agissons avec fiabilité, crédibilité et dans la légalité



Dans ce chapitre

- Protection des données
- Sécurité de l'information
- Confidentialité
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Conflits d'intérêts et gestion appropriée des actifs de l'entreprise

Nous ne prenons aucun engagement que nous ne pouvons tenir, nous assumons nos engagements contractuels et nous respectons la loi dans toutes nos transactions commerciales.

Nous sommes un partenaire commercial fiable en qui les tiers peuvent avoir confiance et qui respecte les règles.



Protection des données


En tant que partenaire commercial et employeur digne de confiance, BSH traite les données personnelles de ses consommateurs, clients, partenaires commerciaux et collaborateurs avec soin et dans le respect de la loi.

La protection des données personnelles de nos consommateurs, clients, partenaires commerciaux et collaborateurs est un facteur clé de réussite pour BSH. Nous comprenons que la digitalisation croissante des produits et services de BSH et la collecte de données personnelles qui en découle sont essentielles pour notre activité, mais qu'elles comportent également des risques en matière de protection des données. Nous considérons que la Satisfaction des Consommateurs comme la Réussite des Clients est la clé du succès de BSH. Nous souhaitons donc créer la confiance, être crédible et dans la légalité en faisant de la protection des données l'une de nos priorités. Les consommateurs attendent légitimement de BSH qu'elle traite leurs données personnelles avec le plus grand soin.



Il nous appartient de respecter les lois et de prévenir les infractions à la protection des données ; chacun d'entre nous doit considérer cela comme une priorité absolue dans son domaine de responsabilité respectif.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous ne collectons et n'utilisons les données à caractère personnel qu'à des fins spécifiques, et nous limitons la quantité de données et de destinataires à ce qui est strictement nécessaire.
 - ✓ Nous ne conservons les données personnelles qu'aussi longtemps que la finalité et/ou la loi l'exige. Nous supprimons les données personnelles si elles ne sont plus nécessaires.
 - ✓ Nous informons les personnes dont nous collectons les données des utilisations spécifiques que nous envisageons de faire avec ces données dans notre Politique de protection des données ; cette information est conforme aux lois et aux règles internes applicables.
 - ✓ Nous répondons en temps utile aux demandes d'information, de correction ou de suppression des données à caractère personnel.
 - ✓ Nous signalons immédiatement par écrit en interne tout cas de violation ou de perte de données, même s'il s'agit d'incidents mineurs tels que la perte d'un ordinateur portable ou d'une clé USB de l'entreprise contenant des données personnelles et/ou confidentielles, ou encore s'il s'agit de l'envoi d'un courrier électronique au mauvais partenaire commercial.
 - ✓ Nous veillons à ce que les données personnelles collectées ne soient accessibles qu'aux collaborateurs ayant légitimement besoin d'en prendre connaissance, et nous connaissons les systèmes et les pays dans lesquels les données sont stockées.
 - ✓ Nous prenons en compte les risques liés à la protection des données dès la conception des produits, services et processus de BSH.
 - ✓ Nous ne transmettons pas de données personnelles à des personnes extérieures à BSH sans un accord de sous-traitance des données, le cas échéant.
-  • [Directive/ Policy du groupe BSH "Cadre de la protection des données »](#)
- [Règles de Gestion / Régulation régionales de BSH pour REU dans OrgDoku](#)
- [Politique de protection des données disponible sur les pages intranet du département Juridique et Conformité](#)


Le respect de la protection des données n'est possible qu'avec l'aide de chaque collaborateur.

Sécurité de l'information

Nous veillons à la sécurité de l'information aussi bien en ce qui concerne nos processus opérationnels, nos produits et nos services.



Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous utilisons l'accès à l'information uniquement dans le cadre de nos fonctions et selon les rôles et responsabilités qui nous sont assignés.
 - ✓ Nous n'utilisons que du matériel, des logiciels et des services informatiques approuvés à des fins professionnelles.
 - ✓ Nous veillons à ce que les exigences en matière de sécurité de l'information soient définies par un contrat et respectées par nos partenaires.
 - ✓ Nous appliquons les lignes directrices de classement des données pour identifier les informations qui sont publiques, internes, confidentielles et strictement confidentielles et appliquer les niveaux de protection appropriés.
 - ✓ Nous prenons au sérieux notre responsabilité numérique.
-  • [Directive / Policy du groupe BSH "Cadre de sécurité de l'information"](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Gestion de la sécurité de l'information"](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Traitement sécurisé des informations BSH"](#).

Nous voulons tirer pleinement parti des possibilités offertes par le monde digital et, dans le même temps, être à la hauteur de la confiance de nos consommateurs, de nos partenaires commerciaux et de nos collaborateurs. Pour ce faire, nous gérons soigneusement l'information et la cybersécurité.

La sécurité de l'information vise à protéger le patrimoine informationnel en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité. Toute lacune en matière de sécurité de l'information peut avoir des conséquences néfastes, par exemple cela peut mener à la l'échec et la manipulation des processus opérationnels ou des données, nuire à notre réputation, provoquer la perte d'avantages concurrentiels et se traduire par des risques de sanctions juridiques.

Nous encourageons la sensibilisation à tous les niveaux de l'entreprise concernant la sécurité de l'information. Nous prenons en considération les risques liés à la sécurité de l'information tout au long du cycle de vie de nos produits et services, et nous encourageons la transparence en interne sur ce sujet afin de permettre des décisions qui tiennent compte à la fois des risques et de nos objectifs d'entreprise.

Exemple : Soutenir un collègue ou un agresseur ?

Vous recevez un appel d'un numéro inconnu sur votre téléphone professionnel. L'appelant explique qu'il est un collaborateur étranger de BSH et semble surpris que son appel vous ait trouvé au lieu du collègue qu'il voulait joindre. Cependant, comme il se rend à une réunion importante de la direction et qu'il n'a pas accès à l'intranet de BSH, il vous demande de collecter pour lui des informations sur l'organisation, notamment le nom et l'adresse électronique de collègues de BSH occupant des postes spécifiques, ainsi que des informations sur leurs supérieurs hiérarchiques.

Vous voulez aider un collègue sympathique, mais la situation vous laisse perplexe et vous vous demandez si vous devez ou non lui fournir les informations demandées.



Il s'agit probablement d'une activité d'"ingénierie sociale". Les informations ainsi recueillies sur les collaborateurs de BSH occupant des postes spécifiques peuvent être utilisées pour lancer une cyberattaque ciblée contre eux : par exemple, en capturant leurs identifiants de connexion par le biais d'e-mails d'hameçonnage et en exploitant ensuite leurs autorisations confidentielles. Les informations relatives à notre organisation sont classées comme "internes" et ne doivent pas être partagées avec des personnes externes qui ne sont pas associées à BSH. Vous refusez donc de partager les informations demandées pour des raisons de sécurité, car vous ne pouvez pas vérifier l'identité de l'appelant par ce canal de communication. Au lieu de cela, vous signalez l'appel suspect au service d'assistance informatique de BSH.

**Le saviez-vous ?**

La sécurité de l'information et la protection des données sont deux notions différentes mais étroitement liées.

La sécurité de l'information se concentre sur la protection de l'information contre l'accès non autorisé, la manipulation ou la perturbation. L'information est tout ce que nous savons sur quelque chose ou quelqu'un. Il s'agit, par exemple, d'informations sur des entreprises, des personnes, des objets, des activités, des stratégies, des brevets et des secrets commerciaux. Comme nous pouvons le constater, la sécurité de l'information consiste à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations physiques et numériques. La protection des données se concentre sur la protection des informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique (c'est le terme juridique pour désigner un être humain). Ce type d'information est appelé données personnelles. Différentes lois dans le monde réglementent la protection des données, par exemple le Règlement général sur la protection des données ("RGPD") dans l'UE.

La protection des données consiste donc à protéger les données personnelles des êtres humains.

Confidentialité

Nous ne divulguons pas les informations de BSH au public, à moins que l'information ne soit explicitement déclarée comme publique ou qu'elle soit accessible au public. Les informations internes de BSH comprennent des informations sur l'organisation de BSH et ses installations, ses processus de fabrication, ses processus de recherche et de développement, ses projets, les données de ses rapports internes, etc. Ces informations sont susceptibles de nuire à BSH si elles tombent entre les mains de concurrents ou de fraudeurs.

Si une information est considérée comme confidentielle ou strictement confidentielle, nous ne la partageons qu'avec les personnes au sein de BSH qui sont autorisées à recevoir ou à accéder à cette information sur la base du "besoin de savoir". Cela signifie que ces personnes en ont besoin dans le cadre de leur fonction. Il en va de même pour les informations non publiques provenant de partenaires commerciaux, de clients, des collaborateurs, de consultants, d'agents ou d'autres tiers. Nous respectons cette obligation de confidentialité même après que notre emploi ait pris fin chez BSH.

Nous garantissons la confidentialité chaque fois que cela est nécessaire et traitons de manière responsable les informations de BSH et les informations non publiques provenant de tiers ou les concernant.



Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous sommes dignes de confiance et ne diffusons pas d'informations internes au public.
- ✓ Nous traitons les informations concernant nos partenaires commerciaux de manière confidentielle et ne les divulguons pas à des personnes extérieures ou au public.
- ✓ Nous n'utilisons pas les informations que nous recevons ou dont nous prenons connaissance dans le cadre de notre fonction pour BSH dans le but d'obtenir un avantage économique pour nous-mêmes ou pour d'autres.



- [Directive / Policy du groupe BSH "Cadre de sécurité de l'information"](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Gestion de la sécurité de l'information"](#)
- [BSH Group Regulation "Secure Handling of BSH Information"](#)
- [Directive / Policy du groupe BSH "Cadre financier"](#)

Exemple : un avertissement amical

Dans le cadre de votre fonction au sein de BSH, vous apprenez que l'un des fournisseurs logistiques de BSH, coté en bourse, connaît des difficultés financières. Cette information ne sera publiée que dans son prochain rapport trimestriel. Votre ami a investi dans cette entreprise et vous craignez qu'il ne perde de l'argent, alors qu'il a déjà connu une année difficile ! Vous aimeriez vraiment aider votre ami en le mettant en garde. Avant de lui envoyer un message, vous hésitez et vous vous interrogez : cette information est-elle confidentielle ?



Comme vous vous en doutez, les problèmes financiers du fournisseur de logistique sont des informations confidentielles, voire strictement confidentielles. Vous ne pouvez pas parler à votre ami des problèmes du fournisseur, car les informations non publiques provenant des fournisseurs ou les concernant doivent être protégées conformément aux exigences légales et contractuelles.



Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous nous engageons et conservons des relations commerciales uniquement avec des partenaires dont l'origine des fonds est légitime.

Par conséquent, nous ne participons pas à des opérations commerciales qui servent à dissimuler l'origine des actifs. Nous essayons plutôt d'identifier les situations où les relations d'affaires ou des transactions sont utilisées à des fins de blanchiment d'argent.

Nous signalons toute conduite suspecte susceptible d'impliquer un blanchiment d'argent via les canaux de signalement appropriés de BSH (LCO ou contact pour la lutte contre le blanchiment d'argent (AML)).

Nous soutenons la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ⁵.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous restons attentifs à tout élément inhabituel dans une relation d'affaires ou une transaction : si nous avons un "sentiment de malaise", nous vérifions soigneusement la relation ou la transaction.
 - ✓ Par exemple, nous évaluons de manière critique les changements multiples de modalités de paiement (comme les changements fréquents de comptes bancaires).
 - ✓ Si des tiers (intermédiaires) sont impliqués dans une opération de paiement alors que cela n'a pas de sens économique, nous en recherchons la raison.
- ✓ Si notre "sentiment de malaise" persiste, nous signalons tout comportement suspect de la part de clients ou d'autres partenaires commerciaux via les canaux de signalement appropriés.
- ✓ Nous respectons les limites de paiement en espèces imposées par BSH et nous nous conformons à toutes les obligations comptables pour les paiements en espèces ou autres.



[Directive / Policy du groupe BSH en matière de lutte contre le blanchiment d'argent](#)

⁵ Le blanchiment d'argent peut être décrit comme la dissimulation d'argent illégal, c'est-à-dire d'argent issu d'infractions pénales ou de fonds illicites.

Exemple : le soupçon des îles Caïmans

Vous êtes impatient de finaliser une transaction commerciale avec un nouveau fournisseur. Les négociations contractuelles ont duré longtemps et vous êtes enfin prêts à signer. Le fournisseur vous demande s'il est possible d'effectuer tous les paiements sur son compte bancaire situé aux îles Caïmans. Vous avez un sentiment de malaise, car vous ne voyez pas de lien entre l'établissement habituel du fournisseur et les îles Caïmans, ni de raison plausible pour que le fournisseur dispose d'un compte bancaire dans un paradis fiscal tel que les îles Caïmans. Cependant, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la négociation du contrat, et ce contrat est important pour BSH et votre équipe. Que faire ?



Comme il n'y a pas de lien entre le lieu d'activité habituel du fournisseur et l'emplacement de son compte bancaire, et qu'il n'y a pas non plus de raison plausible pour que le fournisseur ait un compte bancaire dans un paradis fiscal, vous devez suivre strictement les procédures AML de BSH en contactant votre LCO ou votre personne de contact AML. Ils vous conseilleront sur la marche à suivre dans ce type de situation.

Conflits d'intérêts et gestion appropriée des actifs de l'entreprise

Nous prenons nos décisions commerciales dans le meilleur intérêt de BSH et non en fonction de nos intérêts personnels.

Nous utilisons les ressources de l'entreprise de manière responsable et veillons à ce que les dépenses de l'entreprise soient raisonnables.

Nous traitons les conflits d'intérêts (potentiels) de manière ouverte et transparente afin de permettre à BSH de résoudre ces conflits.

Exemple : un partenaire heureux

Vous travaillez dans le service de Recherche & Développement chez BSH. Hier soir, Alex, votre partenaire de vie, vous a parlé avec enthousiasme d'une opportunité qu'il a rencontrée. Alex a appris qu'un magasin d'électroménager situé dans votre quartier a été mis en vente. Alex vous annonce avec un sourire radieux qu'il a fait une offre. Vous êtes bien sûr ravi qu'Alex fasse ce grand pas, mais vous vous demandez également si vous allez devoir divulguer le projet d'Alex à votre responsable.



Comme vous travaillez au sein du département Recherche & Développement de BSH, il est peu probable que le projet de votre partenaire donne lieu à un conflit d'intérêts. Vous devez néanmoins en informer votre responsable par écrit à l'avance ou dès que possible. Vous ne pouvez pas non plus offrir à Alex un quelconque avantage.

Votre réponse serait-elle différente si...

... vous aviez travaillé dans la vente ? Si vous travailliez dans la vente, le risque de conflit d'intérêts dans le cadre de votre fonction serait beaucoup plus élevé. Par exemple, vous pourriez être tenté d'offrir à Alex des réductions particulières. C'est pourquoi vous auriez dû obligatoirement informer votre manager de la nouvelle profession d'Alex. Pour éviter toute situation de conflit d'intérêts, votre manager peut déléguer le compte d'Alex à une personne qui n'est proche ni de vous ni d'Alex.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous utilisons les biens et les actifs de l'entreprise à des fins professionnelles, à moins que les règles internes nous autorisent explicitement à les utiliser à des fins privées.
- ✓ Nous informons notre responsable, dans un délai raisonnable, de tous les intérêts d'ordre privé que nous (ou les membres de notre famille ou nos amis proches) pourrions avoir du fait de notre fonction chez BSH et qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts. Cela inclut aussi les intérêts ou les liens que nous, un membre de notre famille ou un ami proche, pourrions avoir avec des entreprises tierces.
- ✓ Nous ne présentons et n'attribuons des contrats à des membres de la famille ou à des amis proches qu'avec l'accord écrit préalable de notre manager.
- ✓ Nous n'engageons pas de partenaires commerciaux à des fins privées si nous sommes susceptibles d'obtenir des avantages qui ne sont pas habituels sur le marché (par exemple, des prix plus bas) en raison de nos activités commerciales pour BSH.
- ✓ Nous signalons à notre manager l'acquisition et/ou la détention d'intérêts chez des concurrents ou des partenaires commerciaux de BSH si nous avons la possibilité d'influencer la gestion de ces sociétés.
- ✓ Nous ne prenons pas d'emploi secondaire rémunéré (indépendant) sans l'accord écrit préalable de notre responsable (et dans certains pays, du département des ressources humaines). Cet accord peut être refusé si l'emploi secondaire est susceptible de nuire aux intérêts de BSH.
- ✓ Nous ne travaillons pas pour les concurrents de BSH.
- ✓ En tant que manager, nous assurons le suivi des conflits d'intérêts (potentiels) qui nous sont communiqués et nous leur trouvons une solution dans le meilleur intérêt de BSH.



[Guide rapide conflits d'intérêts](#)



Le saviez-vous ?

Lors de l'organisation d'une réunion d'affaires interne ou d'un événement de team building, les dépenses doivent être adéquates et effectuées dans le meilleur intérêt de BSH. Cela signifie que le coût d'un événement doit être proportionnel aux avantages que BSH en tire - en intégrant les implications fiscales potentielles (comme le système d'imposition des salaires et les limites en matière de déduction fiscale). Les événements susceptibles de nuire à la réputation de BSH ne sont pas autorisés.

Nous agissons avec équité



Dans ce chapitre

- Droit de la concurrence
- Lutte contre la corruption

Nous traitons nos collègues et nos partenaires commerciaux de manière équitable et considérons l'équité comme la pierre angulaire du succès de notre entreprise.



Droit de la concurrence

Nous réussissons sur le marché parce que nous offrons des produits, des services et des caractéristiques qui sont attrayants, répondent aux besoins des consommateurs et améliorent leur qualité de vie à la maison. Ce faisant, nous visons l'excellence en tant que partenaires commerciaux équitables. Les lois du droit de la concurrence constituent le cadre juridique d'une concurrence fructueuse. Elles s'appliquent à tous les aspects de nos activités commerciales, de nos relations que cela soit avec les autres fabricants d'appareils électroménagers ou bien avec les revendeurs, les fournisseurs et les consommateurs finaux - ces lois s'appliquent même à nous en tant que collaborateurs, puisqu'elles protègent également la libre concurrence sur le marché de l'emploi.

Nous ne concluons pas d'accords avec nos concurrents qui limitent la concurrence et nous n'échangeons pas avec eux d'informations sensibles du point de vue de la concurrence. Lorsque nous collaborons avec des concurrents ou que nous contactons un concurrent pour mettre en place un projet commun, nous respectons les règles en vigueur pour ces collaborations et ces échanges. Dans ce contexte, un concurrent est une entreprise qui nous concurrence sur le marché des produits ou des services concernés, en tant qu'acheteur ou vendeur.

Nous laissons également nos partenaires commerciaux (par exemple, les détaillants, les grossistes, les distributeurs) fixer librement leurs prix de revente. Nous veillons tout particulièrement à ne pas tirer un avantage déloyal de notre taille et/ou de notre position de force sur les marchés où nous sommes particulièrement performants et où nous pourrions être considérés comme détenteurs d'un très grand pouvoir de marché : c'est ce que l'on appelle une position dominante.

Exemple :

une discussion anodine ou une erreur coûteuse ?

Un ancien collègue, qui travaille maintenant pour un concurrent, vous appelle et vous propose de s'aligner sur les prix de vente des lave-vaisselle aut de gamme. Personne n'a entendu la conversation et, d'un point de vue purement commercial, vous pensez que les deux entreprises augmenteraient leurs bénéfices et que vous dépasseriez votre objectif annuel. En même temps, vous pensez que les consommateurs ne subiraient aucun préjudice, car ils pourraient facilement acheter des produits moins chers chez d'autres concurrents. Que faire ?



S'aligner sur un concurrent dans ce type de conversation informelle est déjà considéré comme un accord anticoncurrentiel illégal et peut avoir des conséquences très graves, y compris des amendes substantielles. Les implications réelles ou supposées pour le marché concurrentiel et les consommateurs n'entrent pas en ligne de compte, pas plus que la forme de l'accord. Prenez immédiatement vos distances par rapport à la proposition, documentez l'événement et informez sans délai le département Juridique et Conformité.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous ne concluons pas d'accords avec des concurrents sur la fixation des prix, la répartition de la clientèle, la répartition du territoire ou tout autre objectif anticoncurrentiel, ni en fixant le gagnant lors d'appels d'offres pour des contrats (truquage d'appels d'offres).
- ✓ Nous n'échangeons pas d'informations sensibles avec nos concurrents : par exemple, des informations sur les prix, les marges, les volumes de vente, les stratégies de vente, les capacités, les coûts de production, les stratégies de développement durable, les primes et/ou les structures salariales non publiques.
- ✓ Nous sommes vigilants lorsque nous évaluons la sensibilité des informations à la concurrence : toute information qui n'est pas publique et qui est pertinente pour notre stratégie commerciale et de marché est une information sensible de la concurrence. Cela inclut toutes les caractéristiques innovantes des produits ou les objectifs de durabilité qui pourraient influencer le consommateur dans son choix - et cela s'étend aux conditions d'emploi.
- ✓ Nous appliquons les règles de concurrence pertinentes lorsque nous participons à des activités d'associations industrielles ou lorsque nous collaborons avec des concurrents : par exemple, dans les domaines des achats conjoints, de la production conjointe, de la recherche et du développement conjoints ou des initiatives conjointes en matière de développement durable, ou dans le cadre d'accords de licence.
- ✓ Nous ne fixons pas de prix de revente avec nos partenaires commerciaux et n'influons pas indûment leurs prix de revente, contrairement aux lois applicables.
- ✓ Nous n'abusons pas d'une position dominante sur le marché.
- ✓ Nous ne mettons pas en œuvre de fusions, d'acquisitions, de coentreprises ou d'autres types de transactions d'entreprise qui sont contraires à la législation applicable en matière de contrôle des fusions.
- ✓ Nous gardons à l'esprit que nous sommes parfois en concurrence avec d'autres entreprises en dehors du marché de l'électroménager : par exemple, dans le cadre des ressources humaines, nous sommes en concurrence avec d'autres employeurs qui recrutent le même type de collaborateurs que BSH.



- [Directive/Policy du groupe BSH en matière d'ententes et d'abus de position dominante](#)
- [Guides rapides et toutes les ressources sur le droit de la concurrence disponibles sur l'intranet de BSH](#)



Nous sommes
attachés à une
concurrence libre
et sans
restriction.

Lutte contre la corruption

Nous refusons de nous engager dans des activités qui violent les lois anti-corruption (lois qui sanctionnent la corruption⁴) ou les règles internes qui s'y rapportent.

Nous nous efforçons d'obtenir les commandes grâce à la qualité et au prix de nos produits et services, et non en influençant de manière inappropriée des fonctionnaires, des partenaires commerciaux, des agents ou des collaborateurs de partenaires commerciaux. Les cadeaux et les avantages doivent être donnés ou reçus conformément aux lois applicables et aux règles internes. Nous ne tolérons pas non plus que les consultants, intermédiaires, distributeurs ou autres tiers partenaires agissant en notre nom offrent ou accordent des cadeaux et avantages injustifiés. Au contraire, nous sélectionnons les fournisseurs exclusivement sur une base concurrentielle, après les avoir comparés en termes de prix, de qualité, de performance et d'adéquation des produits ou services proposés.

Nous n'offrons pas de pots-de-vin et nous n'en acceptons pas.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous informons notre responsable ou le département Juridique et Conformité local de toute tentative de nos partenaires commerciaux d'influencer illégalement nos décisions.
- ✓ Nous ne donnons ni ne recevons de cadeaux ou d'avantages s'ils ne sont pas socialement adéquats ou s'ils sont donnés/reçus dans l'intention d'influencer ou d'induire de manière inappropriée des décisions commerciales et pourraient donc être considérés comme une tentative de corruption.
- ✓ Nous sommes transparents lorsque nous donnons et recevons des cadeaux et des avantages.
- ✓ Nous n'utilisons pas d'intermédiaires ou d'agents pour dissimuler des paiements illégaux ou des pratiques de corruption.
- ✓ Nous n'utilisons pas notre position au sein de BSH pour exiger ou accepter des cadeaux ou des avantages personnels pour nous-mêmes, les membres de notre famille ou nos amis proches.



- [Directive / Policy du groupe BSH "Anti-corruption - Cadeaux et autres avantages"](#);
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Processus d'approbation des clients et des fournisseurs \(CASA\)"](#)

⁴ La corruption peut être décrite comme le fait de donner/offrir/promettre (ou bien le fait de demander/accepter) un avantage inapproprié à un tiers (fonctionnaires, collaborateurs et intermédiaires d'entreprises) en échange d'une préférence induite provenant du donneur de l'avantage ou d'une personne qui lui est liée.

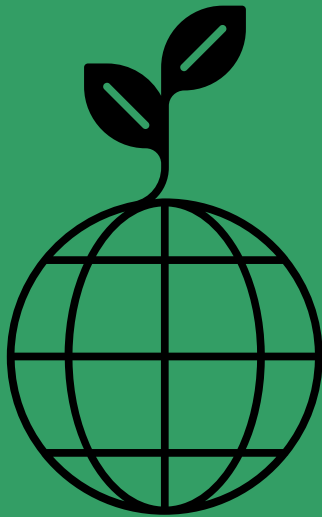
**Exemple : un simple cadeau d'anniversaire ?**

Vous travaillez aux achats chez BSH. L'un des aspects que vous appréciez le plus dans votre métier est la relation que vous avez établie avec les fournisseurs de BSH. Vous vous entendez très bien avec eux, ce qui rend le travail en commun très agréable et productif. Ce matin, l'un de vos fournisseurs vous a apporté un maillot de foot dédicacé par l'un des meilleurs joueurs du championnat, car il a appris que c'était votre anniversaire la semaine dernière et que vous étiez un grand fan de foot. Le fournisseur vous dit fièrement qu'il a de bonnes relations avec le joueur et qu'il lui a demandé de signer le maillot pour vous. Vous êtes reconnaissant, mais vous savez que le coût du maillot dépasse largement la valeur limite locale pour les cadeaux. Bien que refuser ce cadeau serait gênant et pourrait même offenser le fournisseur, vous ne voyez pas comment partager ce cadeau avec le reste de votre équipe. Que faire ?



Comme la valeur limite est dépassée, pour accepter ce cadeau, vous devez impliquer votre responsable, obtenir son approbation et fournir une justification objective ainsi qu'une évaluation fiscale. Même s'il ne semble pas y avoir de risque de corruption, l'acceptation de ce type de cadeau peut entraîner une charge fiscale plus élevée pour BSH. Dans ces conditions, il est préférable de refuser poliment le maillot. En guise d'explication pour le partenaire commercial, vous pouvez vous référer à la politique stricte de BSH qui n'autorise pas l'acceptation de cadeaux.

Nous agissons de manière responsable et durable



Dans ce chapitre

- Durabilité
- Protection de l'environnement
- Droits de l'homme
- Sécurité et conformité des produits
- Santé et sécurité au travail
- Taxes et douanes
- Dons

Nous agissons de manière prudente et responsable dans l'intérêt de la société et de l'environnement.



Durabilité

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous prenons en compte le développement durable dans nos décisions quotidiennes. Même les petits changements sont importants si nous contribuons tous à économiser l'énergie, à utiliser moins d'eau et à produire moins de déchets.
- ✓ Nous unissons nos forces, sortons des sentiers battus, trouvons des solutions innovantes et remettons en question le statu quo - parce que la durabilité implique un travail d'équipe au-delà des frontières géographiques ou fonctionnelles, que nous ne pouvons réaliser qu'à travers un effort commun.

Nous pensons qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'entreprise, d'être socialement responsable et respectueux de l'environnement. Nous sommes membres du Pacte mondial des Nations unies depuis 2004 et nous nous engageons à respecter ses principes en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Nous adhérons également aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Protéger la planète, permettre une vie durable et renforcer la résilience.

Nous prenons des dispositions pour intégrer des pratiques durables et adopter des modèles d'économie circulaire. Il s'agit notamment d'utiliser les ressources de manière responsable, de réduire notre impact sur l'environnement et de prendre en compte les implications à long terme de nos décisions.

Nous contribuons à un avenir socialement durable en nous préoccupant du bien-être, de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs et des communautés locales. Nous encourageons la consommation durable et aidons nos consommateurs à adopter un mode de vie plus durable.



Le saviez-vous ?

L'économie d'énergie et de ressources est entre nos mains. Voici quelques idées auxquelles nous pouvons contribuer :

- Nous pouvons éteindre les lumières, les écrans, les ordinateurs portables et autres appareils lorsque nous ne les utilisons pas afin d'économiser de l'énergie.
- Nous pouvons baisser le chauffage de quelques degrés et utiliser moins d'air conditionné.
- Si possible, nous imprimons moins, et lorsque nous le faisons, nous imprimons des deux côtés et utilisons le noir et blanc au lieu de la couleur pour économiser les ressources.
- Pour éviter les déchets chaque fois que nous le pouvons, nous réutilisons au lieu d'utiliser des produits à usage unique et nous trions le papier, le plastique et les déchets résiduels.
- Si possible, nous prenons moins l'avion, nous utilisons les options de covoiturage et les transports publics, ou nous faisons du vélo et de la marche à pied au lieu d'utiliser une voiture.

Protection de l'environnement

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous sommes conscients de notre impact sur l'environnement.
- ✓ Nous encourageons la prise de conscience de notre responsabilité à l'égard de l'environnement à tous les niveaux.
- ✓ Nous soutenons la protection du climat et économisons des ressources précieuses dans nos activités et dans nos chaînes de valeurs.



- [Directive / Policy du groupe BSH en matière de santé, de sécurité et d'environnement](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Système de gestion de l'environnement et de l'énergie dans le groupe BSH"](#)

La protection de l'environnement et la réduction de la consommation des ressources naturelles sont des objectifs prioritaires de l'entreprise.

Réduire notre empreinte environnementale dans tous les domaines de notre chaîne de valeur.

Nous visons à réduire notre empreinte environnementale dans tous les domaines de notre chaîne de valeur. Cela comprend à la fois l'amélioration des composants matériels de nos produits et la réduction des émissions et de la consommation d'énergie. Qu'il s'agisse de l'approvisionnement ou de la fabrication, de l'utilisation ou du retour des produits, de la remise en état, du recyclage ou de la réutilisation de nos appareils, nous examinons chaque aspect de notre activité du point de vue de sa compatibilité avec l'environnement et de son potentiel d'amélioration, et ce tout au long de notre parcours pour atteindre de nouveaux objectifs en matière de climat.

Notre système mondial de gestion de l'environnement définit des normes dans ces domaines afin de garantir le respect des lois et des règles internes.

Droits de l'homme

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous sommes attentifs à l'impact potentiel de notre rôle et de nos activités sur les droits de l'homme.
- ✓ Nous gardons à l'esprit que les droits de l'homme sont universels.
- ✓ Nous sommes conscients que les risques pour les droits de l'homme peuvent ne pas être évidents, car certains groupes de personnes les plus exposés n'ont pas toujours la possibilité de s'exprimer.



- [Code de Conduite des Fournisseurs de BSH](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Système de gestion des vérifications nécessaires en matière de droits de l'homme et d'environnement".](#)

Le respect des droits de l'homme est au centre des valeurs de BSH.

Les personnes sont au cœur de notre action. Nous respectons et adhérons aux principes internationaux des droits de l'homme.

Nous veillons au respect et à l'équité envers les personnes, dans nos activités commerciales quotidiennes. Ces comportements sont les fondements des droits de l'homme. Notre ambition s'étend aux collaborateurs à tous les niveaux de notre organisation ainsi qu'aux personnes travaillant dans nos chaînes de valeur au sens large.

Nous suivons les lignes directrices établies par les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme sur la manière dont les entreprises peuvent soutenir au mieux les droits de l'homme. Nous avons mis en place un système efficace de gestion des risques, afin de garantir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités. Ce système comprend des analyses, des directives et des processus, et s'étend aux activités susceptibles de se produire en amont des chaînes de valeur mondiales.

Notre Code de Conduite des Fournisseurs formalise nos objectifs et les principes qu'il contient sont contraignants pour tous nos fournisseurs. Nous sommes déterminés à développer en permanence notre diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. C'est la clé du respect de notre engagement.

Sécurité et conformité des produits

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous alertons l'organisation de la sécurité des produits dès que nous observons un risque de danger potentiel d'un produit.
- ✓ Nous signalons les violations potentielles de la conformité des produits par l'intermédiaire des canaux de signalement BSH appropriés.⁶



[Directive / Policy du groupe BSH "Cadre de sécurité et de conformité des produits".](#)

La sécurité et la conformité des produits sont à la base de tout produit ou service que nous concevons, développons, fabriquons et mettons sur le marché.

Nous voulons des produits sûrs pendant leur développement, leur production et leur mise sur le marché.

Nous mettons tout en œuvre pour que nos produits soient sûrs lorsqu'utilisés de manière prévue et prévisible tout au long de leur cycle de vie. Par conséquent, tout produit doit être conforme aux lois et aux normes applicables, ainsi qu'à toutes les règles internes de BSH tout au long de son cycle de vie, en particulier en ce qui concerne la sécurité.

Nous réagissons rapidement et de manière appropriée en cas de problèmes et/ou d'incidents liés à la sécurité et à la conformité des produits.

⁶ Merci de vous reporter à la page 7

Santé et sécurité au travail

L'objectif de BSH est de garantir l'excellence en matière de santé et de sécurité à long terme et de promouvoir le bien-être de chaque collaborateur. Nous nous engageons à veiller à la santé et à la sécurité sur tous postes de travail de BSH.

La santé et la sécurité au travail comprennent la protection contre les incendies, les interventions d'urgence et la protection contre les radiations.

Chez BSH, nous nous engageons activement dans la prévention des accidents et prenons les précautions nécessaires contre les risques sanitaires liés aux conditions de travail.

En même temps, nous assumons notre devoir et notre responsabilité personnelle en s'assurant que les normes en matière de santé et de sécurité soient respectées.

Cela s'applique aux aspects techniques de conception, d'équipement et de processus mis en œuvre sur les postes de travail, ainsi qu'à la gestion de la sécurité dans son ensemble et au comportement de chaque collaborateur sur le lieu de travail.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs passent avant tout.



Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous respectons les consignes de sécurité.
- ✓ Nous utilisons les équipements professionnels à bon escient.
- ✓ Nous veillons à la propreté de notre lieu de travail.
- ✓ Nous signalons immédiatement les risques pour la sécurité ou nous les éliminons si cela peut être fait en toute sécurité.
- ✓ Nous veillons à notre santé et à notre sécurité.



[Directive / Policy du groupe BSH en matière de santé, de sécurité et d'environnement](#)

Taxes et douanes

Nous remplissons avec sérieux nos obligations fiscales et nous nous engageons à respecter les règles fiscales et douanières au niveau mondial.

Les impôts constituent la principale ressource financière des économies et des sociétés. Ils fournissent de l'argent aux pays afin qu'ils puissent remplir un large panel de responsabilités : par exemple, la recherche, l'éducation et les infrastructures. En tant qu'entreprise citoyenne, BSH accorde une grande importance au respect des règles fiscales et n'applique pas de stratégies agressives d'optimisation fiscale. C'est une des façons pour BSH de contribuer au budget nécessaire à façonner l'avenir et permettre l'évolution sociale positive de la société.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nos déclarations fiscales et douanières sont exactes.
- ✓ Nous veillons à ce que nos prix de transfert soient corrects et à ce que nos modèles d'entreprise standards soient justifiables.
- ✓ Nous prêtons une attention particulière à la question des établissements stables ; c'est la raison pour laquelle le département fiscal compétent doit donner son approbation préalablement à la signature de contrats commerciaux ou d'embauche lorsqu'il s'agit d'activités transfrontalières.
- ✓ Nous n'avons pas de relations commerciales avec des parties tierces, des pays, des personnes ou des organisations sous embargo.
- ✓ Nous veillons à définir avec exactitude le pays d'origine.
- ✓ Nous calculons les impôts de manière exacte sur la base de déclarations fiscales, en déduisant la valorisation des dons, parrainages et mécénat dont nous avons eu connaissance.



[Directive / Policy du groupe BSH en matière de fiscalité et de commerce extérieur](#)

Le saviez-vous ?

Tout le monde aime recevoir des cadeaux, mais à condition qu'il ne soit pas suivi d'une mauvaise surprise (fiscale). Offrir un cadeau au nom de la société BSH à nos collaborateurs pour une occasion spéciale - comme un anniversaire professionnel - peut avoir des implications fiscales. Il est possible que le collaborateur qui reçoit le cadeau doive payer un impôt sur le revenu, en fonction des seuils applicables et des lois locales. Par conséquent, avant de choisir un cadeau, lisez les réglementations fiscales locales concernant les avantages en nature et signalez les implications fiscales potentielles au département des ressources humaines (par exemple, pour déterminer si la valeur fiscale devra être déclarée sur le prochain salaire du collaborateur ou si elle peut être prise en charge par l'entreprise sans cotisation ni impôt).



Dons

Nous assumons nos responsabilités sociales et écologiques. Dans ce cadre, nous soutenons volontairement des institutions et des projets visant à promouvoir des actions caritatives spécifiques, sans rien exiger en retour.

Nous faisons des dons en numéraire et des dons en nature, tels que des appareils électroménagers, pour des projets liés à l'éducation/à la formation, à la recherche/à la science, à des organisations caritatives en cas de catastrophe naturelle ou à des organisations / projets sociaux et environnementaux. En assumant cette responsabilité, nous voulons accroître notre visibilité et notre réputation et soutenir notre image de marque en tant qu'employeur. Au cas par cas, d'autres causes peuvent être soutenues s'il y a une référence particulière à BSH ou à l'une de ses marques. Lors des donations, nous devons nous assurer que toutes les conditions de déductibilité fiscale sont remplies, que nous respectons toutes les dispositions légales et que les objectifs du bénéficiaire de la donation n'entrent pas en conflit avec les intérêts de BSH.

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous rejetons les demandes de dons présentées par des particuliers ou des partis politiques, et nous ne versons pas de dons sur des comptes privés.
 - ✓ Nous ne faisons de dons à aucune personne ou organisation susceptible de nuire à la réputation de BSH.
 - ✓ Nous sommes transparents lorsque nous faisons un don : en d'autres termes, nous obtenons des informations sur le destinataire du don et sur l'usage qu'il compte en faire.
 - ✓ Nous documentons à chaque étape le fondement du don et l'utilisation qui en est faite conformément au but envisagé.
 - ✓ Nous veillons à ce que les dons soient déductibles des impôts.
 - ✓ Nous n'utilisons pas les dons à des fins de corruption : en d'autres termes, nous ne faisons pas de dons en échange d'un traitement de faveur.
 - ✓ Nous ne faisons pas de dons qui s'apparentent à la rémunération d'un service spécifique mais qui dépassent en fait substantiellement la valeur de ce service (ce que l'on appelle des "quasi-dons" ou dons déguisés).
 - ✓ Nous nous engageons dans le versement de dons avec indépendance et assurons la séparation des tâches afin d'éliminer le risque d'intérêt personnel dû à des liens particuliers avec le bénéficiaire.
 - ✓ Nous approuvons les dons conformément à la Directive / Policy « Gouvernance » du groupe BSH.
- ✎ • [Comment faire : Dons et activités caritatives - Engagement social - Intranet BSH \(bsh-group.com\)](#)
- [Directive / Policy du groupe BSH "Anti-corruption - Cadeaux et autres avantages"](#).
 - [Directive / Policy du groupe BSH « Gouvernance »](#)

Les dons doivent être conformes aux lois applicables ainsi qu'aux intérêts de BSH.

Nous valorisons la diversité



Dans ce chapitre

- Diversité, équité et inclusion
- Protection contre la discrimination, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral



Nous apprécions et encourageons la diversité pour l'enrichissement qu'elle apporte, et nous la considérons comme essentielle à notre succès.

Nous respectons l'intégrité et la dignité de chaque individu et contribuons à maintenir des conditions de travail où la discrimination, le harcèlement sexuel ou moral ne sont pas tolérés.



Diversité, équité et inclusion

Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous sommes ouverts à d'autres opinions et à de nouvelles perspectives dans nos activités quotidiennes.
- ✓ Nous collaborons de manière respectueuse.
- ✓ Nous remettons en question nos propres préjugés et stéréotypes.
- ✓ Nous sommes objectifs dans les processus de recrutement et appliquons l'approche du « team staffing » (recrutement en équipe) aux postes appropriés.
- ✓ Nous promovons un état d'esprit diversifié.
- ✓ Nous sommes solidaires et reconnaissons les besoins individuels et les situations de vie.



- [Directive / Policy du groupe BSH "Cadre des ressources humaines"](#)
- [Stratégie DEI \(Discrimination, Equité et Inclusion\)](#)

Nous encourageons la collaboration au sein d'équipes diversifiées dans lesquelles nous pouvons apprendre les uns des autres pour être innovants et productifs afin d'atteindre nos objectifs commerciaux.

Nous nous engageons en faveur d'une culture de la diversité qui favorise la collaboration, la flexibilité et l'équité, afin que tous les collaborateurs puissent exploiter pleinement leur potentiel.

Nous soutenons la diversité des expériences professionnelles, car elle apporte un plus large éventail de formations, d'expériences et de points de vue qui stimulent la créativité et améliorent la résolution des problèmes. Cela nous aide à développer des produits innovants. En tant qu'entreprise engagée dans la diversité, nous sommes plus rentables, plus productifs et plus innovants, et nous nous efforçons de devenir un employeur de premier choix pour tous nos collaborateurs.

Nous promovons consciemment la diversité, l'équité et l'inclusion, indépendamment de la race, de l'âge, des croyances religieuses, du handicap, du genre, de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle. Nous apprécions le caractère unique de chacun.

Protection contre la discrimination, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

Nous soutenons un environnement de travail où chacun se sent valorisé, inclus et respecté, quelle que soit son origine.

Chacun a droit à un traitement juste et équitable, quelles que soient ses caractéristiques immuables, notamment le genre, l'âge, la race, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les croyances religieuses ou le handicap. L'ouverture, la confiance et le respect mutuel entre tous les collaborateurs sont des éléments importants de notre culture d'entreprise. Tous les collaborateurs doivent se sentir accueillis, appréciés et en sécurité sur leur lieu de travail, quelle que soit leur origine.

Nous condamnons toute forme de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et agissons contre de tels comportements.

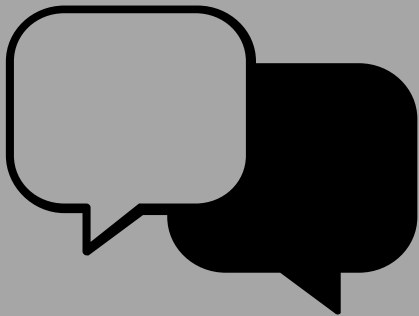
Comment apporter notre contribution

- ✓ Nous traitons chaque collaborateur et partenaire commercial avec équité et respect.
- ✓ Nous agissons de manière à ne pas dégrader, menacer, harceler, intimider ou humilier les autres.
- ✓ Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée notamment sur le genre, l'âge, la race, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les croyances religieuses ou le handicap.
- ✓ Nous nous abstenons de remarques à caractère sexuel, de plaisanteries et de remarques à la signification ambiguë et n'envoyons pas de courriels, de messages textuels, de photos ou de vidéos à caractère sexuel.
- ✓ Nous n'hésitons pas à nous attaquer aux comportements discriminatoires, au harcèlement sexuel ou moral.



[Règle de gestion / Régulation du groupe BSH "Prévention de la discrimination, du harcèlement sexuel et du harcèlement moral"](#)

Nous agissons avec ouverture et confiance



Dans ce chapitre

Echanges sur les canaux de
communication internes et
externes

Nous communiquons les questions importantes concernant l'entreprise au moment opportun et de manière ouverte. C'est la meilleure base pour une relation de confiance.



Echanges sur les canaux de communication internes et externes

Le saviez-vous ?



Dans certains pays, les communications liées à BSH, y compris les e-mails, les chats et les SMS, peuvent faire l'objet d'une enquête dans le cadre d'un litige, c'est-à-dire qu'elles peuvent être communiquées à des parties adverses pour être utilisées contre BSH dans le cadre d'un litige. Cela inclut les communications concernant des collègues, des partenaires commerciaux, des consommateurs ou toute autre personne.


Une bonne règle est d'éviter d'envoyer toute communication que nous ne voudrions pas voir paraître à la une des journaux. C'est à nous qu'appartient de préserver les intérêts, les valeurs et la réputation de BSH.

Nous sommes conscients que la manière dont chacun d'entre nous communique avec ses collègues, ses collaborateurs potentiels, ses consommateurs, ses partenaires commerciaux ou la presse joue un rôle important dans la façon dont BSH est perçue en tant qu'entreprise.

Nous exprimons notre reconnaissance envers nos semblables par une communication cohérente, sincère, respectueuse et transparente. Nous renforçons ainsi la confiance en BSH et contribuons à la bonne réputation et au succès de l'entreprise. L'utilisation accrue de la communication digitale permet plus de transparence, de dialogue et de participation, mais elle comporte aussi des risques pour la réputation de BSH. Les messages d'entreprise comme les messages privés, les opinions personnelles et les échanges de courriels internes peuvent être publiés et diffusés plus rapidement, plus directement et plus largement que jamais auparavant. Il est donc de notre devoir à tous de communiquer de manière responsable en interne, en public et surtout sur les réseaux sociaux.

Les agences et autres partenaires commerciaux peuvent nous soutenir, mais nous sommes toujours responsables de ce que nous communiquons et de la manière dont nous le faisons.

Exemple : Vous avez un nouveau produit formidable que vous voulez faire connaître à vos groupes cibles externes. Votre agence de marketing vous présente une excellente campagne avec des affirmations et des photos surprenantes. Comme le temps presse, la proposition vous plaît beaucoup et, comme vous travaillez avec une agence professionnelle, vous publiez tout sans vérifier le contenu ou les droits. C'est correct ?

 Incorrect. Même si vous travaillez avec une agence de marketing professionnelle, vous êtes en fin de compte responsable de ce qui est communiqué. Souvent, une agence ne connaît pas tous les détails ou les pièges. Il vous incombe de veiller à ce que les mesures de communication soient conformes à toutes les lois et règles internes pertinentes, et en particulier aux exigences en matière de droits d'auteur, de propriété intellectuelle, de respect de la vie privée et de protection des données. Si nécessaire, faites des vérifications croisées avec les services compétents.

Voici quelques-uns des moyens par lesquels nous nous efforçons d'apporter notre contribution :

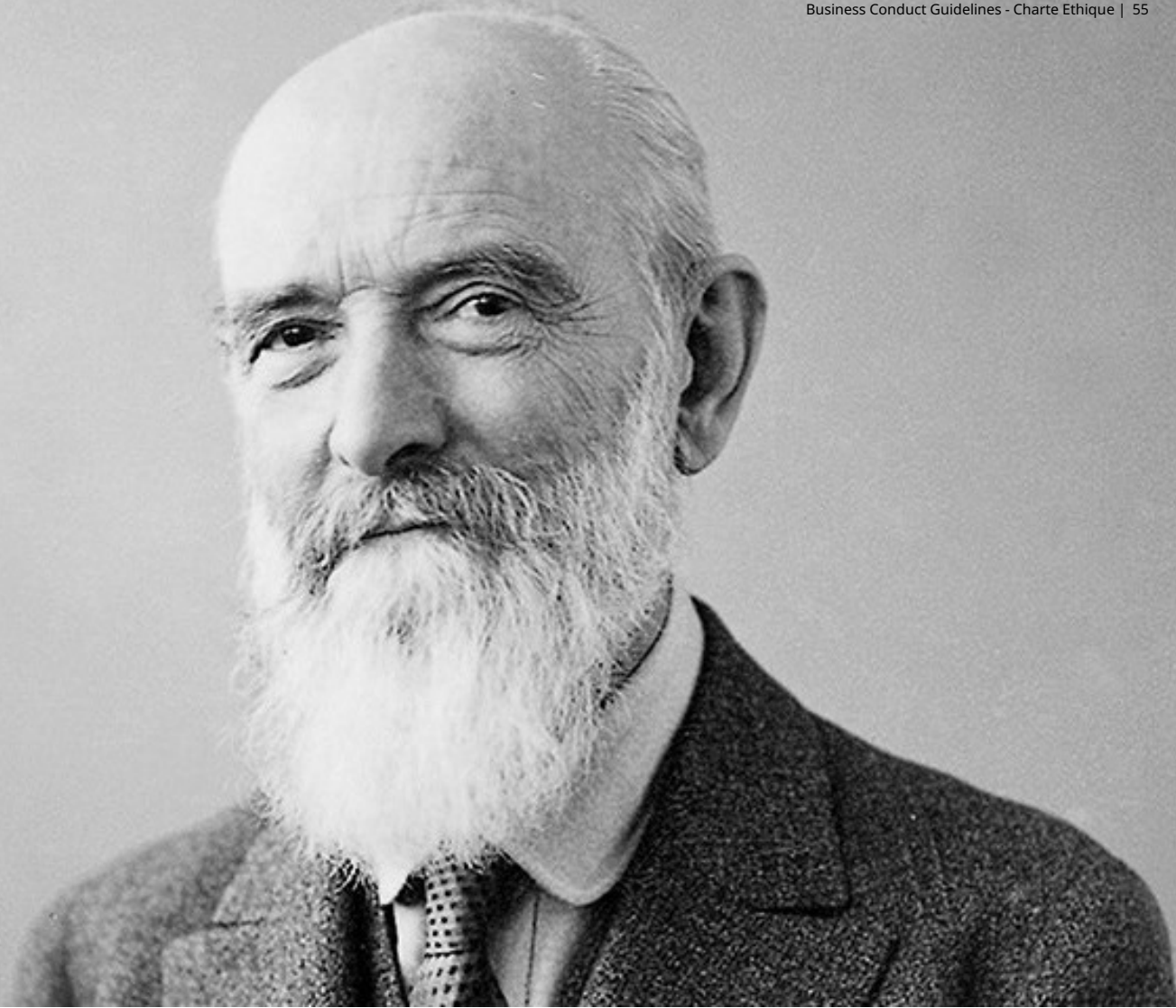
- ✓ Nous parlons toujours avec respect de nos consommateurs et de nos partenaires commerciaux (dans la communication interne et externe), car notre objectif ultime est la "Satisfaction des Consommateurs et la Réussite des Clients".
- ✓ Nous transmettons toujours les demandes des médias aux porte-parole officiels de BSH et aux contacts avec la presse du pays ou de l'entité responsable, qui sont autorisés à répondre.
- ✓ Nous sommes personnellement responsables de nos publications et commentaires sur les plateformes de réseaux sociaux. Seuls les responsables des réseaux sociaux officiellement désignés peuvent communiquer au nom de BSH et de ses marques qu'elles soient en propres et sous licence.
- ✓ Nous contacterons le département « Reputation Management » si nous craignons qu'un problème spécifique sur les réseaux sociaux puisse nuire à la réputation de BSH.
- ✓ Nous traitons les informations sensibles avec précaution et ne publions pas d'informations internes sur des canaux de communication externes.
- ✓ Nous sélectionnons la bonne classification de confidentialité de l'information (publique, interne, confidentielle, strictement confidentielle) sur tous les canaux de communication.



- [Règles de Communication BSH pour les canaux de communication internes et externes de BSH et les plates-formes média](#)
- [Directive / Policy du groupe BSH en matière de communication d'entreprise](#)
- [Règle de gestion / Régulation sur le service à la clientèle](#)
- [Règle de Gestion / Régulation du groupe BSH "Gestion de la sécurité de l'information"](#)

»
J'ai toujours agi selon le principe suivant :
"Je préfère perdre de l'argent que la
confiance". Le fait de tenir mes promesses, de
croire en la valeur de mes produits et en ma
parole d'honneur ont toujours compté pour
moi bien plus qu'un profit éphémère.
«

Robert Bosch



Métadonnées

Version 2.0

Applicable à partir du 1er septembre 2023

BSH-Public

Pour toutes les entités juridiques de BSH et tous les collaborateurs de BSH

BSH Hausgeräte GmbH

Département Juridique et Conformité Groupe (GLE)

La langue principale est l'anglais

B/S/H/

BSH Hausgeräte GmbH
Carl-Wery-Str. 34
81739 Munich
Germany